CONSEIL MUNICIPAL 24 janvier 2018 Compte rendu sommaire

<u>Présents</u>: DERVAL Patrick, BERTIN Isabelle, MARTIN Rémy, HUBERT Armelle, ÉON Christophe, FILATRE Félicien, PAITEL Patricia, HARDAT Bénédicte, BERTHIAUX Gwénaël.

Absents excusés: BARBIER Laurent, LE MÉE Philippe, CHESNOT Cécile.

Projet de salle de sports Ercé-Teillay

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du lancement du projet d'une salle de sports avec la Commune de Teillay et de la transformation du SIVU Incendie actuel (*Syndicat Intercommunal à Vocation Unique*) en SIVOM (*S. I. à Vocations Multiples*) qui portera le projet.

Les statuts du SIVOM devront entre autres préciser les points d'accords suivants :

- Implantation de la salle : près du terrain multisports d'Ercé-en-Lamée
- Terrain mis à disposition par la Commune d'Ercé-en-Lamée ainsi que les réseaux
- Organisation d'une navette pour les écoles de Teillay ainsi que pour les jeunes d'Ercé pour se rendre à l'espace jeunes de Teillay.

Projet d'acquisition de la maison d'Abel BOUCHARD

Considérant l'intérêt que porte l'acquisition de la maison d'Abel BOUCHARD située route des Ajoncs d'Or dans le cadre du projet d'extension de l'école publique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se porter acquéreur de ce bien.

Validation de l'inventaire des zones humides

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, un nouvel inventaire des zones humides a été réalisé sur la commune. Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cet inventaire réalisé par Bretagne Porte de Loire Communauté.

Modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté pour le transfert de la compétence « prévention des inondations » à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Adopté à l'unanimité.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle AB 124 d'une superficie de 142 m².

Syndicat du Bassin Versant de la Chère : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour le représenter :

Rémy MARTIN en qualité de délégué titulaire

Patricia PAITEL en qualité de délégué suppléant.

Convention de mise en réseau des bibliothèques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise en réseau de bibliothèques proposée par Bretagne Porte de Loire Communauté, dont le principe essentiel est la mise en place d'un fonds commun d'ouvrages varié.